

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

89217

Déclaration de Maladie : N° P19- 0011390

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1256

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom OUHAÏMMED ABDELLAH

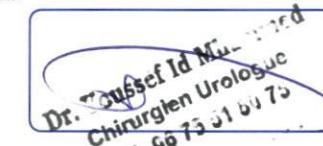
Date de naissance : 03.04.1948

Adresse : Habituelle

Tél. : 0663308307 Total des frais engagés 300,000, 417,000, 2500 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : OUHAÏMMED ABDELLAH Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : étonnante Impriuale

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

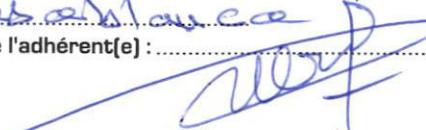
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Centre Allal Ben Abdellah

Le : 21/10/21

Signature de l'adhérent(e) : ABDELHAK



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/10/22	L		800,-	Dr. Toussef Id M... Chirurgien Urologue Gé 75-51 av 70

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 STEPHARMACH HAMZA C.I. Lot. Hajj - Rue N° 3 Lac 61 Casablanca - Tel: 0522 93 10 28	20/10/21	29,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DOUALAB Dr. DADOURI Loubna Laboratoire d'Analyses Médicales 91 Lot Haj Farah Dula - Casablanca 05221 900 300 - 05221 900 77	21/11/2017	B366	41700dh

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 00000000 35533411	21433552 00000000 00000000 11433553	H D B G	Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

Dr Id Mhammed Youssef
Chirurgien - Urologue



Ancien Chef Clinique
des Hôpitaux Vall d'Hébron-Barcelone.

الدكتور إد محمد يوسف
إختصاصي في طب وجراحة الكلى
والمسالك البولية و الجهاز التناسلي

إختصاصي سابق
في مستشفيات ثال ديبرون، برشلونة.

Casablanca :

OUHAIMMED ABDELHAK



29,00 1-DOLIFEN 400 MG

-1 cp matin et soir pdt 4 jours.



STEPHARMACIE HAMZA
CASA BLANCA
Lote: Haj fateh Rue 6 N° 344
Casablanca - Tél: 0522 93 10 29

CASABLANCA , le 20-10-21

Dr. Youssef Id Mhammed
Chirurgien Urologue
Tél: 06 75 51 80 75

Dr Id Mhammed Youssef
Chirurgien - Urologue



Ancien Chef Clinique
des Hôpitaux Vall d'Hébron-Barcelone.

الدكتور إد محمد يوسف
اختصاصي في طب وجراحة الكلى
والمسالك البولية و الجهاز التناسلي

اختصاصي سابق
في مستشفيات ثال ديبرون، برشلونة.

Casablanca :

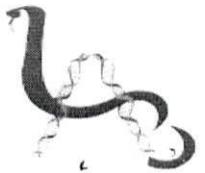
OUHAIMMED ABDELHAK

-PSA total

Dr. DOUALAB
Dr. DADOUNE Loubna
laboratoire d'Analyses Médicale.
201 Lot Haj Fateh Oulfa - Casablanca
(0522) 900 300 . Fax (0522) 900 77

CASABLANCA , le 20-10-21

Dr. Youssef Id Mhammed
Chirurgien Urologue
Tél: 06 75 51 80 75



مختبر التحاليل المُحْبَّبة دُعَاء لَدَب
Laboratoire d'analyses médicales DOUALAB

Dr. DADOUNE Loubna
 Médecin biologiste

Biochimie - Hématologie - Bactériologie - Immunologie
 Parasitologie - Mycologie - Hormonologie - Virologie

Facture

N° facture 21-3636

Casablanca , le 21/10/2021

Date de prélèvement 21/10/2021

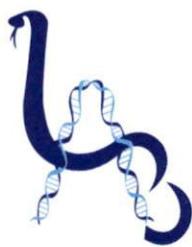
Mr OUHAIMMED Abdelhak

Code Acte	Designation Acte	Cotation
PSA	PSA totale	300

Total B	300
Total en dirhams	417,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : Quatre cent dix-sept dirhams***

DOUALAB
 Dr. DADOUNE Loubna
 Laboratoire d'Analyses Médicales
 301 Lot Haj Fatah Oulfa - Casablanca
 Tél : (0522) 900 300 - Fax : (0522) 900 700



Dr. DADOUNE Loubna
Médecin Biologiste

Biochimie - Hématologie - Bactériologie - Immunologie Parasitologie
Mycologie - Hormonologie - Virologie - Test Covid-19 autorisé

مختبر التعاليل الطبية دعا لاب

Laboratoire d'analyses médicales DOUALAB

Compte rendu d'analyses

Mr OUHAIMMED Abdelhak

Date de naissance : 03/04/1948

Demandé par Dr: ID MHAMMED YOUSSEF

Prélèvement du: 21/10/2021 16:39

Dossier N° : 211021128

Page : 1 / 1

MARQUEURS TUMORAUX

PSA totale	0,58	ng/ml
------------	------	-------

Interprétation :

Age :

< 40	: 0.21 à 1.72
40 - 49	: 0.27 à 2.19
50 - 59	: 0.27 à 3.42
60 - 69	: 0.22 à 6.16
> 69	: 0.21 à 6.77

DOUALAB
Dr. DADOUNE Loubna
Laboratoire d'Analyses Médicales
301 Lotissement Haj Fatah Oulfa - Casablanca
(0522) 900 300 - Fax: (0522) 900 700